

En défense du cadre national de l'école et du statut :

Retrait de l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille, du projet de loi Rilhac sur la direction d'école et des 12 engagements du Grenelle !

Contre la conférence salariale dans la fonction publique !

Rupture des concertations !

Le 2 septembre, E. Macron a annoncé la volonté du gouvernement de mettre en place à la rentrée 2022 une expérimentation dans 50 écoles de Marseille, dans lesquelles les directeurs pourront "*choisir leur équipe pédagogique*" et "*associer des acteurs extrascolaires*" au projet pédagogique.

Ces écoles seraient en capacité de "*choisir les enseignants qui y sont, être sûres qu'ils sont pleinement motivés, qu'ils adhèrent au projet*" et pourraient "*associer des acteurs extrascolaires qui partagent l'objectif*". Ouvrant la voie à la généralisation de cette expérimentation, E. Macron indique en toute clarté la logique destructrice de ce projet pour le cadre national de l'école et le statut : "*on pourra donc adapter, repenser les projets d'apprentissage, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons d'enseigner*". Ce plan prévoit en outre des "professeurs référents" du CM1 à la 5^e ainsi que la création de 10 "*micro-collèges*" et 10 "*micro-lycées*".

Une expérimentation liée au projet de loi Rilhac et au Grenelle de l'éducation

Cette "expérimentation" est étroitement liée aux 12 engagements du Grenelle de l'éducation, notamment ceux visant à créer un statut de directeur dans les écoles avec le projet de loi Rilhac qui arrive en deuxième lecture à l'Assemblée, à "*personnaliser*" les carrières ou encore à donner plus d'autonomie aux écoles et établissements ("*un collectif pédagogique uni autour d'objectifs partagés*").

Les "*12 engagements*" de Blanquer induisent une transformation radicale du système d'Enseignement public. Chaque école, chaque établissement doit se réorganiser autour de son "projet d'établissement". Cette autonomie fait voler en éclat le cadre national, menace gravement les garanties statutaires, les conditions de travail et annoncent la redéfinition du métier des personnels enseignants.

Les annonces de Blanquer font suite aux concertations avec les syndicats qui se sont déroulées durant un an dans les groupes de travail (GT) de l'Agenda social du Grenelle. Ainsi, dans le GT1 "*personnalisation*", il a été discuté de "*individualisation des carrières*"; les thèmes du GT2 "*Esprit d'équipe*" (réuni jusqu'en juillet) s'inscrivent contre la liberté pédagogique. De même, le GT "*directeur d'écoles*" a préparé l'annonce de Macron à Marseille.

La généraliser le recrutement des enseignants sur profil (voire par les chefs d'établissements), le "pilotage" des questions pédagogiques par les chefs d'établissement, l'autonomie des établissements, tels sont les objectifs de Blanquer inscrits dans le plan "*Quels professeurs pour le 21^e siècle ?*".



"Bac" Blanquer : le "contrôle continu" pour l'école toute entière

Cette volonté d'en finir avec le cadre national de l'école se retrouve dans le décret et l'arrêté du 27 juillet, lequel révèle toute la dimension du fameux "bac - 3 / bac + 3". Le contrôle continu (à hauteur de 40% de la note finale) et l'autonomie de l'établissement renforcée induisent une transformation radicale des pratiques pédagogiques et du métier.

Le "*projet local d'évaluation*" (PLE) élaboré dans chaque établissement (sous le contrôle des IPR), dès la rentrée sera validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration. Pourront ainsi être définis "*les types d'évaluations avec leurs objectifs propres (modalités, critères, compétences), les temps*

d'évaluation (partie diagnostic et partie formative), le cadre de l'évaluation sommative, le temps d'évaluation organisée à l'échelle de l'établissement".

Cette volonté d'"harmoniser" et de "collégialiser" les pratiques d'évaluation soumettant les personnels à des procédures permanentes de vérification des pratiques des enseignants constitue un outil de contrôle managérial. Avec le PLE, c'est la marche à la liquidation de toute liberté pédagogique pour l'enseignant.

Et pour les élèves, quel est le sens de la liquidation du bac national ? Ce bac maison devient *"une série d'épreuves qui ont vocation de positionner les élèves vers l'enseignement supérieur"*. (P. Mathiot).

Quant aux enseignants soumis à un contrôle permanent de leurs pratiques pédagogiques, le rôle qui leur est assigné est de sélectionner et d'orienter les élèves vers les filières où ils auront le plus de chance d'être acceptés. **La fin de toute valeur nationale du bac induit effectivement le bouleversement de tout le système d'enseignement, la soumission du personnel enseignant au projet local d'évaluation, au projet d'établissement, lesquels dépendront fortement des conditions et des pouvoirs locaux.**

L'exigence d'abrogation du bac Blanquer, du PLE (décret, arrêté de juillet) de juillet est plus que jamais nécessaire. De même que le boycott des concertations sur le suivi de la réforme du lycée.

Vers une fonction publique d'emploi ?

Ces attaques contre l'enseignement public et contre les personnels participent d'une offensive plus générale contre le statut de la fonction publique. Dans le prolongement de la loi de transformation de la Fonction publique, la ministre De Montchalin a ainsi lancé le 21 septembre une *"conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique"*.

Cette nouvelle concertation a pour base *"une rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice"* et se fixe notamment pour objectif de *"repenser le système des carrières et des rémunérations"* avec l'objectif à peine masqué d'avancer vers une fonction publique de carrière.

Offensive antisociale et mesures liberticides

Ces attaques participent de la nouvelle offensive engagée par Macron le 12 juillet. Après la manne allouée aux entreprises, les mesures liberticides s'articulent aux attaques contre les acquis sociaux (assurance chômage, retraite, système de santé...). Les personnels soignants et non soignants se mobilisent contre les sanctions, les suspensions de salaire liées à l'obligation vaccinale imposée à 2,7 millions de salariés, le pass sanitaire qui met en cause le droit aux soins pour tous, la loi du 5 août ; ils affirment clairement qu'il ne s'agit pas là de mesures sanitaires, mais qu'elles facilitent les fermetures de lits, le départ "volontaire" de personnels soignants, notamment fonctionnaires. Alors que le gouvernement entend pérenniser ces mesures, il y a urgence que l'unité syndicale se réalise pour l'abrogation de ces textes.

Retrait ! Pour la rupture immédiate des concertations et pour la mobilisation

À l'évidence, la responsabilité des organisations syndicales est d'exiger le retrait de l'expérimentation de Marseille et du projet de loi Rilhac, et de rejeter en toute clarté les 12 engagements du Grenelle et la conférence dite salariale dans la fonction publique.

Alors que Blanquer prévoit de nouvelles annonces dans les prochaines semaines, comment accepter que les directions syndicales continuent de siéger dans les groupes de travail de l'agenda social ?

Comment admettre que les fédérations de fonctionnaires puissent participer à une conférence dont les fondements constituent une menace immédiate pour le point d'indice, les grilles et plus globalement le statut et la fonction publique de carrière ?

Pour freiner et désarmer les mobilisations, le gouvernement tente de nouveau d'associer les syndicats à la mise en œuvre de ses plans. Ces concertations ouvrent la voie à la dislocation du cadre national de l'école, à la redéfinition des services, à la casse du statut.

La défense de l'Enseignement public exige de combattre pour le retrait du projet d'expérimentation à Marseille, du projet de loi Rilhac et des engagements du Grenelle de l'éducation, ce qui implique de tout entreprendre pour la rupture immédiate des concertations et pour que les organisations syndicales (SNES, SNUipp, FSU, CGT, FO, Solidaires...) quittent les groupes de travail de l'agenda social. Tout doit être également entrepris pour que les fédérations de fonctionnaires refusent de participer à la conférence sur les perspectives salariales.

Sur ces bases, il sera possible d'informer et d'ouvrir la voie à la mobilisation unie pour contraindre le gouvernement à reculer et au-delà pour la satisfaction des multiples revendications des personnels, à commencer par les créations de postes, l'augmentation des salaires par le déblocage, la hausse du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.